

VOYAGE LECTEUR EXCLUSIF

echo
MAGAZINE

UNE TOSCANE INSOLITE
JARDINS, VILLAGES ET ART BAROQUE



DU DIMANCHE 11 AU LUNDI 19 MAI 2025
9 JOURS

VOYAGE GUIDE PAR LOUIS-MARIE BLANCHARD

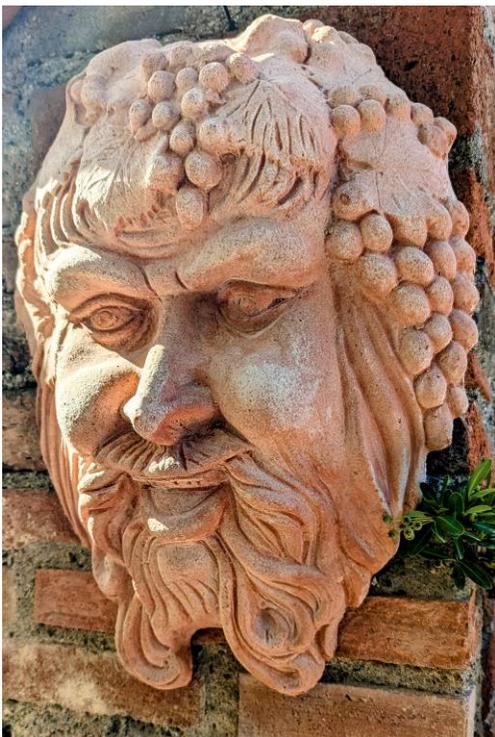


AU TIGRE VANILLÉ
CREATION DE VOYAGES

INTRODUCTION AU VOYAGE

Des villas Renaissance, des chefs-d'œuvre médiévaux, des collines aux courbes délicates, des vignobles et oliveraies en terrasse, des villages pittoresques perchés sur des pitons rocheux ... Vous l'aurez deviné : vous êtes en Toscane, une région attachante qui incarne l'essence même de l'Italie.

Ce voyage vous propose une traversée inédite de la Toscane, à travers ses campagnes, son terroir et ses villages. Nous avons choisi des étapes confidentielles, délaissant certains sites fréquentés pour privilégier la diversité des expériences et la découverte de lieux authentiques.



POINTS FORTS DU VOYAGE

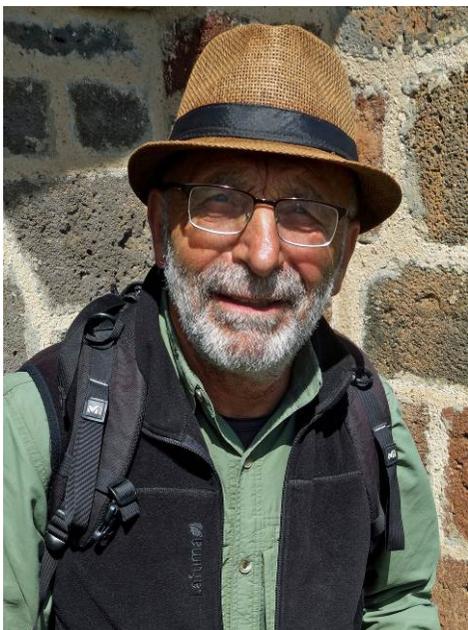
- Des joyaux de l'art baroque : les abbayes de Badia a Passignano et de Santa Maria de Monte Oliveto Maggiore ...
- Exploration de villages typiquement toscans : San Gimignano, Pitigliano, Montepulciano
- Introduction à l'art des jardins italiens avec la visite de villas aux jardins d'exception
- Visites d'ateliers d'artisanat, de maisons d'artistes et de musées
- Dégustations de vins du Chianti dans des domaines réputés
- Dans deux hébergements, vous séjournerez trois nuits consécutives
- Voyager en petit groupe de 12 participants maximum



VOTRE GUIDE : LOUIS-MARIE BLANCHARD

Grand voyageur et naturaliste passionné, Louis-Marie Blanchard a une très grande connaissance de l'Europe en général et de la Toscane en particulier. Il s'intéresse autant aux villas historiques dotées de jardins d'exception, aux villages pittoresques et leur terroir, ainsi qu'à l'art baroque que l'on retrouve au fil d'une découverte de la Toscane.

Votre guide sera accompagné de son épouse Marie Blanchard, qui voyagera à ses propres frais.



JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transp.	Logement*	Repas
1	Dimanche 11.05.25	Genève – Pise – Pistoia	Vol	Villa Cappugi	D
2	Lundi 12.05.25	Pistoia – Villa Reale – Lucques – Pistoia		Villa Cappugi	B
3	Mardi 13.05.25	Pistoia – Vinci – Montalbano – Pistoia		Villa Cappugi	B
4	Mercredi 14.05.25	Pistoia – Sienne - Monteriggioni		Il Piccolo Castello	B
5	Jeudi 15.05.25	Monteriggioni – Chianti – Monteriggioni		Il Piccolo Castello	B
6	Vendredi 16.05.25	Monteriggioni – Colle Val d'Elsa – Monteriggioni		Il Piccolo Castello	B
7	Samedi 17.05.25	Monteriggioni – Murlo – Monteoliveto – Val d'Orcia – Montepulciano		AgriHotel Villa Ambra	B
8	Dimanche 18.05.25	Montepulciano – Bomarzo – Pitigliano - Rome		Villa Tirreno	B
9	Lundi 19.05.25	Rome – Genève	Vol	-	B

B = Petit déjeuner, L = Lunch, D = Diner

*Ou établissements similaires

PROGRAMME DETAILLE

Le déroulement précis des journées et des visites sera coordonné par le guide. Des ajustements au programme décrit ci-dessous peuvent être effectués pour s'adapter aux conditions du moment ou de météo.

Jour 1 : dimanche 11 mai 2025

Genève – Pise – Pistoia

(temps de route : env. 1 h)

Dans l'après-midi, vol au départ de Genève, via une ville européenne, en direction de Pise. Bienvenue en Toscane !

A votre arrivée, rencontre avec votre guide, Louis-Marie Blanchard qui vous accompagnera lors de votre traversée de la Toscane. Route en direction du village de Pistoia et installation à votre hôtel pour les trois prochaines nuits.



Vous séjournerez à Pistoia, surnommée la "petite Florence" du fait de sa richesse culturelle, de son dynamisme artistique et de son atmosphère à la fois paisible et vivante. Encore peu fréquentée, cette ville toscane révèle, au fil de ses ruelles, certaines des plus belles places de la région. On apprécie également ses églises romanes et ses musées d'art moderne. Le soir, l'éclairage des rues conserve une ambiance médiévale authentique, rappelant l'époque des moines franciscains et des traditions marchandes du Moyen-Âge.

Dîner et nuit à l'hôtel Villa Cappugi (ou similaire).

Jour 2 : lundi 12 mai 2025

Pistoia : excursion à Villa Reale et à Lucques

Après le petit déjeuner, route en direction de la Villa Reale pour une immersion dans l'histoire aristocratique italienne. Ce vaste domaine historique, avec ses somptueux jardins et son élégante villa, fut autrefois la résidence de la princesse Élisabeth Bonaparte, sœur de Napoléon.



La visite débute dans les jardins, un ensemble paysager qui s'étend sur plusieurs hectares, aménagé dans un style baroque avec fontaines, statues et allées parfaitement alignées. Les jardins sont divisés en plusieurs sections, chacune ayant un caractère distinct : un théâtre de verdure, un lac, des bosquets et des parterres fleuris. Parmi les incontournables, le Jardin des Camélias se distingue par ses fleurs qui éclosent en abondance au printemps.



La villa elle-même est tout aussi remarquable. Son architecture élégante et son intérieur restauré avec soin, reflètent l'opulence de l'époque napoléonienne. Les visiteurs peuvent admirer des salles richement décorées, des fresques et des meubles d'époque, témoignant du goût raffiné de ses anciens occupants.

Déjeuner libre le midi à la cafétéria de la Villa.

Dans l'après-midi, un court trajet vous mènera vers la **ville de Lucques**, réputée pour son patrimoine médiéval et ses murailles. La ville est entièrement ceinte de remparts, à l'intérieur desquelles se trouvent les vieux quartiers que vous visiterez en compagnie de votre guide.

En parcourant les rues pavées et les places pittoresques, vous découvrirez quelques trésors de l'art roman à l'instar de la cathédrale San Martino.

Lucques est aussi connue pour ses tours médiévales, notamment la Torre Guinigi, reconnaissable à ses chênes plantés au sommet, offrant une vue panoramique sur la ville. Petit clin d'œil pour les amateurs de musique : le grand compositeur d'opéra Giacomo Puccini est natif de Lucques, et sa maison natale a été aujourd'hui transformée en musée (Casa di Puccini).

Votre promenade vous mènera à la Piazza dell'Anfiteatro, une place unique en forme d'ellipse, construite sur les ruines d'un ancien amphithéâtre romain, particulièrement pittoresque avec ses maisons colorées et ses cafés typiques.



Moment libre pour flâner dans la ville à votre guise.

Retour à Pistoia. Dîner et nuit à l'hôtel Villa Cappugi (ou similaire).

Jour 3 : mardi 13 mai 2025

Pistoia : excursions à Vinci et Montalbano

Depuis Pistoia, vous prendrez ce matin la route vers le village de Cerreto Guidi, village situé non loin de Florence et entouré de collines verdoyantes, d'oliveraies et de vignobles.

Ce village est renommé pour la **Villa Medicea**, une résidence Renaissance emblématique témoignant du pouvoir et du prestige de la famille Médicis à l'apogée de son règne. Construite au XVI^e siècle, cette villa servait à l'époque de pavillon de chasse et de résidence de campagne.



Vous aurez l'occasion de visiter cette villa à l'architecture sobre mais imposante, caractérisée par des lignes épurées et symétriques, typiques des constructions de l'époque. Elle se distingue par ses rampes extérieures impressionnantes menant à l'entrée principale, conçues pour permettre aux cavaliers d'atteindre la villa directement à cheval.

Autre intérêt de la Villa Medicea : ses jardins typiquement toscans qui se découvrent à l'occasion d'une promenade, tout en admirant le panorama sur les collines environnantes.



Après un bref trajet, vous arriverez au **village de Vinci**, connu pour être le lieu de naissance du grand génie de la Renaissance : Léonard de Vinci. Historiquement, Vinci est un village médiéval qui s'est développé autour du château des comtes Guidi, qui domine le centre historique. Le village a conservé son charme médiéval avec ses ruelles étroites, ses maisons en pierre et ses places.

Sur le plan culturel, Vinci est avant tout un hommage à Léonard de Vinci, avec plusieurs institutions qui célèbrent son héritage. Vous visiterez le **musée Leonardiano**, installé dans le château des comtes Guidi, qui rassemble une collection fascinante de modèles grandeur nature et de reproductions des machines de Léonard, ainsi que des études sur l'ingénierie, l'art et la science.



Dans l'après-midi, vous rejoindrez **Montelupo Fiorentino**, un autre village remarquable pour sa production artisanale de céramique. Vous découvrirez cette tradition en visitant le musée de la Céramique, installé dans un ancien couvent.



Le musée expose une vaste collection de céramiques, allant des pièces médiévales aux œuvres de la Renaissance, illustrant l'évolution des techniques et le savoir-faire des artisans locaux. Les expositions retracent l'importance de Montelupo Fiorentino en tant que centre de production de céramique au cours des siècles.

Après cette journée riche en visites, retour à Pistoia pour votre dernière nuit sur place. Dîner et nuit à l'hôtel Villa Cappugi (ou similaire).

Jour 4 : mercredi 14 mai 2025 Pistoia – Sienne – Monteriggioni

Vous quittez Pistoia et prenez la direction de **Sienna**, à environ 1h45 de route.

Cette journée sera grandement consacrée à la visite de la « ville au drapeau » surnom qui fait référence à la célèbre course de chevaux du Palio, lors de laquelle les différentes « contrade » (quartiers) arborent leurs bannières colorées sur la Piazza del Campo.

A votre arrivée à Sienna, vous vous rendez sur cette place en forme de coquillage, véritable symbole de la ville et lieu de rassemblements populaires. Elle est bordée de bâtiments médiévaux, dont le Palazzo Pubblico, surmonté de la Torre del Mangia, une tour de 102 mètres, que vous aurez l'occasion de gravir pour une vue imprenable sur la ville et ses environs.



Parmi vos autres découvertes de Sienna, citons la cathédrale (Duomo di Siena), chef-d'œuvre de l'art gothique, dont la façade en marbre blanc, noir et rouge est ornée de sculptures et de bas-reliefs raffinés. Vous visiterez aussi les intérieurs, tout aussi impressionnants avec leurs mosaïques complexes, les voutes et chapelles latérales décorées d'œuvre de Donatello et Michel-Ange.

Après un moment de temps libre dans les rues animées de Sienna, vous prendrez la route vers le village de Monteriggioni, traversant les **Crêtes Sienneses** (Crete Senesi), une région aux paysages vallonnés et arides parsemés de collines et champs cultivées au sud de Sienna. Les teintes varient au fil des saisons, avec des nuances de vert au printemps, des tons dorés en été, et des couleurs terreuses à l'automne.



Arrivée en fin d'après-midi à Monteriggioni, où vous séjournerez pour les trois prochaines nuits.

Perché sur une colline, **Monteriggioni** est célèbre pour son impressionnante enceinte fortifiée datant du XIII^e siècle, dotée de 14 tours, dont certaines sont encore visibles aujourd'hui. Les ruelles pavées de Monteriggioni, bordées de maisons en pierre et de bâtiments historiques comme l'église Santa Maria Assunta, dégagent une atmosphère paisible et authentique, loin de l'agitation touristique de certains villages voisins.



Dîner et nuit à l'hôtel Il Piccolo Castello (ou similaire).

Jour 5 : jeudi 15 mai 2025 **Monteriggioni : excursion dans le Chianti**

Après un petit déjeuner matinal, vous entamerez une journée d'exploration de la **région du Chianti**, célèbre pour ses vins raffinés.

Votre première étape sera l'**abbaye de Badia di Passignano**, fondée au XI^e siècle par des moines bénédictins, et qui nous livre un remarquable témoignage d'architecture romane. Ce lieu de prière encore actif accueille plusieurs offices quotidiens



La visite, guidée par un moine bénédictin, dure environ une heure.

Vous commencerez par admirer la façade en pierre finement sculptée, puis parcourrez le cloître aux arcades gracieuses et visiterez l'église, joyau de l'abbaye, ornée de fresques historiques.

Votre deuxième halte se fera à l'abbaye de **Badia a Coltibuono**, ancien monastère cistercien, remarquable exemple d'architecture médiévale, dans un cadre typiquement toscan de collines, vignes et oliveraies.

Avec son aspect austère, caractéristique du style cistercien, elle n'en est pas moins majestueuse avec ses voûtes en berceau. Vous pourrez vous promener dans ses jardins parfumés, au milieu des herbes aromatiques, fleurs et arbres fruitiers.



Renommée pour sa production viticole de grande qualité, l'abbaye propose des visites de caves organisée par les moines. Vous aurez l'occasion de les visiter et profiterez d'une dégustation de vins accompagnée de produits du terroir.

Votre dernière étape du jour sera le **Castello di Brolio**, un château perché sur une colline, propriété de la famille Ricasoli depuis 1141. La visite vous permettra d'en savoir plus sur ce bastion stratégique lors des guerres entre Florence et Sienne.

Lors de la visite des extérieurs, on découvre une chapelle privée dédiée à Saint Jacques et les jardins paysagers, avec leurs allées bordées de cyprès et leurs parterres de fleurs. Une nouvelle ... et dernière dégustation de vins viendra clôturer cette journée au cœur du Chianti.



Retour à Monteriggioni. Dîner et nuit à l'hôtel Il Piccolo Castello (ou similaire).

Jour 6 : vendredi 16 mai 2025

Monteriggioni : excursion à Colle Val d'Elsa

Au départ de Monteriggioni, vous vous rendez ce matin à **Colle Val d'Elsa**, charmant village médiéval de Toscane, célèbre pour son artisanat du cristal. A tel point que la ville est souvent appelée la "Cité du Cristal". Divisée en deux parties, Colle Alta (la partie haute et historique) et Colle Bassa (la partie basse et plus moderne), elle combine un patrimoine médiéval remarquable et une vie culturelle dynamique.



La découverte du **musée du Cristal** est indispensable : cette région concentre 95% de la production du cristal italien. Cette tradition remonte au Moyen-Âge et on peut admirer des pièces d'art et découvrir le processus de fabrication.



Temps libre pour flâner à votre guise et déjeuner libre dans le village.

Dans l'après-midi, vous rejoindrez **San Gimignano**, l'un des villages les plus emblématiques de Toscane, avec ses 14 tours médiévales encore debout. A son apogée, le village en comptait plus de 70. Vous monterez en haut de la **Torre Grossa**, la plus haute tour (54 mètres) et qui offre une vue sur le village et les collines environnantes.



Si le village est particulièrement prisé des voyageurs, le dédale de rues pavées permet de se retrouver dans des quartiers plus calmes. Le village regorge de bâtiments chargés d'histoire à l'image de la **Collégiale de San Gimignano**, connue sous le nom de **Duomo**. L'église compte des fresques bien conservées, représentant des scènes bibliques peintes par des maîtres du XIV^e siècle.

Vos visites vous mèneront également au **Palazzo del Popolo**, qui comprend les musées Civiques et la Pinacothèque regroupant une collection de peintures de la période médiévale et de la Renaissance, réalisées par des artistes toscans tels que **Benozzo Gozzoli** et **Filippino Lippi**.

Retour à Monteriggioni en fin de journée. Dîner et dernière nuit à l'hôtel **Il Piccolo Castello** (ou similaire).

Jour 7 : samedi 17 mai 2025

Monteriggioni – Murlo – Val d'Orcia – Montepulciano

Après un trajet d'environ 45 minutes, vous arriverez à **Murlo**, un village perché sur une colline, réputé pour son héritage étrusque. Dans l'ancienne forteresse médiévale du village se trouve le **musée étrusque** qui abrite une collection de découvertes archéologiques provenant du site de Poggio Civitate, proche du village.

Lors de votre visite guidée, vous aurez l'occasion d'admirer divers objets retrouvés sur le site, notamment des céramiques, des sculptures en terre cuite, des objets domestiques et des éléments architecturaux comme des tuiles décorées et des

frises. Les pièces maîtresses de la collection incluent les grandes têtes en terre cuite, parmi lesquelles la célèbre "Tête de Murlo", une représentation unique d'un noble étrusque.



La suite du programme vous mènera à **Monte Oliveto Maggiore**, une abbaye bénédictine fondée en 1313, située à environ 30 minutes de route. Une sérénité et un calme se dégagent de ce lieu spirituel. La visite se déroule grâce à un audio-guide et vous passerez du cloître principal, à l'église abbatiale de style gothique réhaussé d'éléments baroques, sans oublier la bibliothèque et le réfectoire des moines.



Déjeuner libre au village de Monteoliveto.

L'après-midi sera consacrée à la découverte de la **vallée de l'Orcia**, une région particulièrement pittoresque de Toscane. Le village de Castiglione d'Orcia, moins touristique que d'autres vous permettra de surplomber la vallée en montant à la Rocca di Tentennano, une tour fortifiée située sur un promontoire rocheux.

Vous profiterez d'une petite balade dans le centre historique avant de reprendre la route vers votre destination pour la soirée : **Montepulciano**.



Dans cette ville mêlant styles médiéval et Renaissance, vous aurez l'occasion de découvrir le célèbre **Vino Nobile di Montepulciano**, ainsi que ses élégants palais. La Piazza Grande, cœur historique de la ville, abrite le Palazzo Comunale qui n'est pas sans rappeler le Palazzo Vecchio de Florence. La cathédrale, également située sur la place, renferme des œuvres d'art d'exception, dont un triptyque de l'artiste siennois Taddeo di Bartolo.

En fonction du temps à disposition, vous pourrez visiter l'église Saint Augustin, construite à la fin du XIIIe siècle par l'ordre des Augustins.

Dîner et nuit à l'hôtel AgriHotel Villa Ambra (ou similaire).

Jour 8 : dimanche 18 mai 2025
Montepulciano – Bomarzo – Pitigliano – Rome

Cette dernière journée de visites sera riche en couleurs et en contrastes par rapport aux jours précédents

Si en arrivant au village de Bomarzo, vous retrouverez les traits typiques du village pittoresque médiéval, l'intérêt de celui est le site de Bosco Sacro, ou **Parc des Monstres**, un lieu unique en son genre attirant les visiteurs du monde entier.



Ce jardin fantastique, conçu par l'architecte Pirro Ligorio à la demande de la puissante famille Orsini au XVI^e siècle. Il regorge de sculptures monumentales en pierre représentant des créatures mythologiques, des animaux gigantesques et des figures humaines grotesques. Parmi les sculptures les plus célèbres, on trouve l'Ogre avec sa bouche grande ouverte servant de grotte, un dragon en combat, des sirènes, et un éléphant de guerre. Ces œuvres semblent sortir d'un rêve ou d'un conte mythologique et sont disposées de manière apparemment chaotique dans un paysage naturel sauvage.

Après cette visite, vous rejoindrez **Pitigliano**, village toscan connu pour ses maisons en tuf qui semblent se dresser à flanc de falaise. Souvent surnommé la "Petite Jérusalem" en raison de sa riche histoire juive remontant au XVI^e siècle, Pitigliano est un lieu chargé d'histoire et de culture.

Pour clore ce voyage de manière éclectique, nous vous emmenons vers un autre site hors du commun : **le Giardino dei Tarocchi ou Jardin des Tarots**, une œuvre d'art à ciel ouvert conçue par l'artiste franco-américaine Niki de Saint Phalle.



Inauguré en 1998, ce jardin fascinant et coloré est inspiré des arcanes du tarot et constitue une fusion spectaculaire de l'art, de la nature et de la spiritualité. Le jardin abrite plus de 20 grandes sculptures, chacune représentant une carte du tarot. Ces œuvres sont réalisées en mosaïque, en verre coloré et en béton. Chaque sculpture est unique, avec des formes organiques et des couleurs éclatantes qui rappellent le style flamboyant de Niki de Saint Phalle.

Parmi les sculptures notables, on trouve le Magicien, la Papesse, et la Lune, chacune symbolisant des aspects spécifiques du tarot.



Après cette visite, vous rejoindrez l'hôtel Villa Tirreno (ou similaire) à Tarquinia, petite ville à moins d'une heure de l'aéroport de Rome.

Jour 9 : lundi 19 mai 2025

Rome – Genève

Le matin, transfert pour l'aéroport de Rome afin de prendre votre vol à destination de Genève. Arrivée sur les bords du Léman en milieu de journée.

VOS HÔTELS (OU SIMILAIRES)

Hôtel Villa Cappugi :

Situé dans la charmante ville de Pistoia, l'hôtel Villa Cappugi est entouré d'un cadre naturel paisible, offrant une vue imprenable sur les collines toscanes. Alliant confort moderne et élégance classique, cet hôtel est l'endroit idéal pour se détendre et explorer les trésors culturels de la région, notamment les églises médiévales et les places pittoresques de Pistoia.



Hôtel Il Piccolo Castello :

À deux pas des murailles médiévales de Monteriggioni, l'hôtel Il Piccolo Castello évoque le charme des demeures toscanes avec son architecture raffinée et ses jardins soignés. Ce lieu est idéal pour découvrir la richesse historique de la région, tout en profitant de la tranquillité et du confort d'un établissement quatre étoiles, au cœur de la campagne siennoise.



AgriHotel Villa Ambra :

L'AgriHotel Villa Ambra, situé dans la célèbre région viticole de Montepulciano, propose un cadre rural typiquement toscan. Entouré de vignes et d'olivieraies, cet hôtel chaleureux offre une expérience authentique, parfaite pour les amateurs de vin, avec la possibilité de déguster les meilleurs crus de la région et de visiter les villages alentour.



Hôtel Villa Tirreno :

Situé à Tarquinia, célèbre pour ses sites archéologiques étrusques, l'hôtel Villa Tirreno allie modernité et patrimoine historique. Idéal pour les voyageurs en quête d'histoire et de culture, cet hôtel offre un point de départ parfait pour ex-

plorer les nécropoles voisines classées par l'UNESCO, tout en profitant du confort et des installations haut de gamme.



PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne CHF 4'150.-

Supplément en chambre individuelle CHF 480.-

Sur la base d'un petit groupe de 10 à 15 personnes maximum.

Prestations incluses

- Les vols Genève – Pise et Rome - Genève, en classe économique sur avec une pièce de bagage en soute
- L'hébergement en chambre double dans les hôtels de catégorie 4* mentionnés (ou similaire en fonction de la disponibilité)
- Les repas tels que mentionnés dans le jour par jour (B : petit déjeuner ; L : déjeuner ; D : dîner)

Certains établissements ont besoin de connaître votre choix de repas du soir en amont. Auquel cas, nous vous ferons parvenir les choix possibles.

- Les services de Louis-Marie Blanchard en qualité de guide-conférencier francophone
- Tous les transferts en bus privé mentionné, avec chauffeur
- Les droits d'entrée pour tous les sites et musées mentionnés au programme
- Les dégustations de vins mentionnées au programme
- Une documentation de voyage

Non compris

- Les boissons et les repas du midi
- Les éventuels pourboires au guide et au chauffeur
- L'assurance annulation & assistance obligatoire

Conditions générales

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sàrl (ci-après CDV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et CDV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par CDV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et CDV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à CDV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquiescement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, CdV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat

Veillez noter que le contrat avec CDV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce

sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont applicables. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, CDV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/tratra/travel.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par CDV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Nous nous réservons le droit de modifier l'acompte en fonction des conditions particulières du voyage. Si CDV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, CDV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, CDV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, CDV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à CDV. La réception de votre déclaration auprès d'CDV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte (40%)
- 90 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.6 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'CDV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

CDV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV. CDV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par CDV

5.1 CDV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 CDV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 CDV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. CDV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

CDV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation

de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, des changements imprévus (logement, moyen de transport, excursions, ...) peuvent intervenir. Dans ce cas, CDV s'efforcera de trouver un remplacement équivalent. CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans nos prestations.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 Lors du voyage, si une partie importante du voyage est annulée ou si vous refusez, pour des raisons majeures, les modifications de programme proposées pour pallier à cette suppression, CDV vous aidera à organiser votre rapatriement.

Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.7 Lors du voyage, si votre programme doit être modifié, transformé ou interrompu, pour des motifs impérieux (force majeure, guerre, épidémies, catastrophes naturelles, grèves...), CDV ne sera en aucun cas tenu pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement de notre part.

CDV fera tout son possible pour trouver une solution de remplacement équivalente, ceci sans garantie.

5.8 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par CDV

6.1 CDV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage pour sauvegarder votre sécurité ou pour d'autres motifs impérieux (force majeure, guerre, épidémies, catastrophes naturelles, grèves...).

Dans ce cas, CDV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. CDV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 CDV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter CDV.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, CDV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays CDV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 CDV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à CDV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à tout remboursement.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de

trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et CDV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42
Case Postale

8038 Zurich

T +41 44 485 45 35
info@ombudsman-touristik.ch
www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité d'CDV

9.1 Nous nous engageons à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales. Nous vous indemniserons de la valeur des prestations convenues qui n'ont pas été exécutées ou si une prestation de remplacement de qualité équivalente n'a pas pu vous être offerte.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, CDV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3. CDV n'assume aucune responsabilité envers vous :

- en cas de modifications de programme dues à des retards de vol, grèves, troubles sociaux, ou situation de guerre.

- lorsque l'exécution imparfaite du contrat est imputable à des manquements de votre part avant ou durant le voyage, à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat, à un cas de force majeure ou à un événement qu'CDV, malgré toute la diligence requise, ne pouvaient pas prévoir et/ou contre lesquels il ne pouvait rien.

Dans ce cas, toute obligation à dommages-intérêts d'CDV est exclue.

9.4. Lors de dommages aux personnes, décès, blessures corporelles, ... imputables à la non-exécution ou à une exécution incomplète du contrat, notre responsabilité est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5. La responsabilité d'CDV est limitée au montant du prix du voyage au maximum pour les dommages matériels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence grave ou qu'il résulte d'un cas de force majeure.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des manifestations, à des programmes pouvant présenter des dangers (altitude, climat, passages difficiles, traversées de mers ou de rivières, ...) ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assumant seules les risques.

9.7. Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur, argent, bijoux, équipements photo et vidéo, ...

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité ne peut être engagée en cas de vol, perte, dommage, ...

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et CDV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre CDV.

La présente rédaction a été achevée en avril 2018 et révisée en octobre 2018.

Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sàrl

8, rue de Rive - 1204 Genève

